

Les restaurants ne sont pas pressés d'installer des fumoirs

Les établissements préfèrent attendre le résultat du recours et l'ordonnance fédérale.

Complicqués à installer, chers et peut-être condamnés à disparaître. Selon leur vice-président Jean-Luc Piguet, les cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois ne sont pas pressés d'installer des fumoirs, alors que l'interdiction de fumer entre en vigueur le 31 octobre.

Même s'ils connaissent désormais les conditions d'installation et les critères techniques de ces cabines pour fumeurs, les professionnels restent très réservés. «Cela concernera peu d'établissements, estime Jean-Luc Piguet, faute de place ou

d'argent. Nous conseillons en tout cas à nos membres de ne pas se précipiter.»

Cette prudence s'explique avant tout par le recours contre les fumoirs, qui sera bientôt déposé au Tribunal fédéral. Par ailleurs, une ordonnance fédérale pour la protection contre le tabagisme passif se prépare. «Si elle adopte des critères techniques de ventilation plus sévères, le règlement cantonal sera modifié, les cantons devant respecter les minima fédéraux», explique le Département de la santé. De leur côté, les Dissidents de Genève n'excluent pas de déposer leur propre recours «contre la loi, le règlement ou les deux». *Sophie Davaris*